



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service de l'Alimentation  
Pôle inspection aux frontières et  
santé végétale**

Saint-Pierre, le 20 NOV. 2024

Affaire suivie par : Alain steve DUPUIS  
Tél : 02 62 33 36 69  
Alain-steve.dupuis@agriculture.gouv.fr  
Réf. : SALIM-PIFSV-2024- 173– D

Le directeur de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
à  
RIPC  
10 RUE RAYMOND VENEROSY  
97420 LE PORT

**Objet : Application des produits phytopharmaceutiques**  
**Annexe : néant**

## **AGRÉMENT**

### **POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région Réunion au DAAF de la Réunion N° 2428 en date du 18 novembre 2024 ;*
- *Vu la subdélégation de signature du 19 novembre 2024 ;*

**Considérant :**

- *le Certificat n° PHYTO/165445/205 en date du 10/10/2024*

L'organisme :

RIPC	10 RUE RAYMOND VENEROSY	97420	LE PORT
------	----------------------------	-------	---------

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : 97400017**

pour effectuer les activités :

- APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES / HORS TRAITEMENT DE SEMENCES
- pour l'établissement suivant:

RIPC (97910570700017)	10 RUE RAYMOND VENEROSY	97420 LE PORT
--------------------------	----------------------------	---------------

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjointe au chef de pôle d'inspection aux  
frontières et santé végétale  
Cheffe de l'unité santé des végétaux et  
ECOPHYTO



Laetitia THIBAudeau